

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JANVIER 2017**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – D.E.T.R. 2017 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE**

M. le maire propose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition qui s'élève à :

**30 100,00 € H.T.**

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre le dossier afin de bénéficier d'éventuelles subventions :

- à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 (40 % travaux) ;
- et d'une réserve parlementaire.

M. le maire précise que ces travaux seront prévus au B.P. 2017.

**POINT 3 – D.E.T.R. 2017 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT**

M. le maire propose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école Charles Perrault.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition qui s'élève à :

**14 300,00 € H.T.**

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre le dossier afin de bénéficier d'éventuelles subventions :

- à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 (40 % travaux) ;
- et d'une réserve parlementaire.

M. le maire précise que ces travaux seront prévus au B.P. 2017.

**POINT 4 – VENTE DE L'ESPACE PAUL VUILLEMIN – MISE À JOUR DE LA DÉNOMINATION DE L'ACHETEUR**

M. le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de préciser le nom de l'acheteur pour la vente de l'Espace Paul Vuillemin.

En effet, la délibération prise le 23/01/2017 le conseil municipal avait accepté la cession à M. David GRANDMAIRE.

Depuis, Monsieur GRANDMAIRE a constitué une SCI et cette acquisition sera effectuée par la SCI FAQ2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette cession à la SCI FAQ2, représentée par M. et Mme David GRANDMAIRE.

#### **POINT 5 – RAPPORT ANNUEL AVEC LE BILAN DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

M. le maire présente au conseil municipal le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, la sécurité et les conditions de travail de la commune de Zimmerbach, en vertu de l'article 49 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985.

Il présente la collectivité, les données générales en accidents du travail et en maladies professionnelles, le bilan des actions réalisées, le détail des actions et des mesures de l'année 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote ce rapport à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT 6 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :

- ♣ Association SÉPIA de Colmar ;
- ♣ Association AIDES Alsace de Mulhouse.

#### **POINTS DIVERS**

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE**

##### **PLANNING DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Mise en place du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23/04 et 07/05/2017, en salle des Prévôts.

##### **FÊTE DE NOËL DU SIVOM**

M. le maire informe le conseil municipal que depuis 1995, le SIVOM du Canton de Wintzenheim organise chaque année, un après-midi de décembre, une fête de Noël Intercommunale ouverte à l'ensemble des enfants des élus et du personnel communal des 10 communes du Canton.

Pour 2017, cet évènement sera organisé le **MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017**.

- **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie FORNARA, Adjointe**

##### **ÉCOLE CHARLES PERRAULT**

###### **❖ INSCRIPTIONS – RENTRÉE 2017/2018**

Mme Rosalie FORNARA, Adjointe informe les membres du conseil municipal que les inscriptions pour la prochaine rentrée seront possibles à partir de fin février.

Nouveauté : un accueil du matin sera assuré dès septembre 2017. Les enfants pourront être déposés gratuitement à partir de 7h30 à l'école, sans limite d'âge.

Mme Marie-Claude DIETERLE, ATSEM accueillera les enfants jusqu'à 8h.

Ce service sera uniquement proposé à Zimmerbach. Pour le moment, la commune de Walbach n'a pas souhaité le mettre en place.

❖ **AMÉNAGEMENT SALLE MATERNELLE**

Madame FORNARA, Adjointe informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation des écoles, il est nécessaire d'installer des stores dans la salle de maternelle.

Des devis sont en cours et cet investissement sera rediscuté lors de la commission des finances.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe**

**REMERCIEMENTS**

Mme Christiane EHRHART liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus :

- ❖ de Mme Marie-Louise MACEK, M. Marcel HAEFFELIN et M. Albert BAERENZUNG pour leur anniversaire ;

La séance est levée à 21h00.